



Siryae

Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction de l'Eau

Siège Social : Mairie de Béhoust - Place du Village - 78910 BÉHOUST

Tel : 01.34.94.67.71 – Fax : 01.34.87.29.66 - Mail : contact@siryae.fr

SIRET N° : 200 063 048 00017

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 19/12/2024

ID : 078-200063048-20241216-D715_2024-CC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Objet : D715-2024 – Convention d’approvisionnement en eau du SIRYAE avec la société SUEZ Eau France

LISTE DE PRÉSENCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 16 DÉCEMBRE 2024 À 19H45

Date de convocation : 10/12/2024	Membres présents : 28
Nombre de délégués en exercice : 54	Nombre de pouvoirs : 4
	Nombre total de votes : 32

L’an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à dix-neuf heures quarante-cinq, le Comité du SIRYAE (syndicat mixte), légalement convoqué, s’est réuni dans les locaux de la salle communale – 5 place du Village 78910 BÉHOUST.

Communes	Délégués	Présents	Absents
ANDELU	Bruno ECORCHEVELLE		X
AUTEUIL-LE-ROI	Caroline MURET	X	
AUTOUILLET	Geoffrey LECLERQ	X	
BAZAINVILLE	Sylvain GOEFFIC	X	
BAZOUCHES-SUR-GUYONNE	Jean-Claude CLAIRET		X
BÉHOUST	Guy PÉLISSIER	X	
BEYNES	Patricia CHARTON		X
BOINVILLIERS	Pascal PESCH	X	
BOISSY-SANS-AVOIR	Muriel BALMELLE		X
FLEXANVILLE	Didier SAUSSAY		X
GALLUIS	Sébastien BOULANGER	X	
GAMBAIS	Jérôme DUCHEMIN		X
GARANCIÈRES	Françoise MERIAUX		X
GOUPILLIÈRES	Stéphane JEAN		X
GROSROUVRE	Angèle LAINE	X	
JOUARS-PONTCHARTRAIN	Thomas MANGELLE-TOUYA		X
LA QUEUE-LEZ-YVELINES	Pascale BOURION		X

LE MESNIL-SAINT-DENIS	Éric LE LANDAIS	Envoyé en préfecture le 19/12/2024 Reçu en préfecture le 19/12/2024	
LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE	Alain MOLL	Publié le 19/12/2024	
LES MESNULS	Gérald BOHY		X
LÉVIS-ST-NOM	Valérie ALLEAUME	X	
MARCQ	Franck LEGRAND	X	
MAREIL-LE-GUYON	Luc LASKRI		X
MAREIL-SUR-MAULDRE	Nathalie CAHUZAC	X	
MAULETTE	Marie-France ROBERT	X	
MÉRÉ	Simon COULOMBEL	X	
MILLEMONT	Jean-Michel CUISINIER	X	
MILON-LA-CHAPELLE	Pascal HAMON	X	
MONTAINVILLE	Jean-Philippe PELE	X	
MONTFORT-L'AMAURY	Damien THEVIN	X	
NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU	Bruno CAUQUIL	X	
NEAUPHLE-LE-VIEUX	Denise PLANCHON	X	
ORGERUS	Dominique ARTEL	X	
OSMOY	Réjane SIMONEAU	X	
PRUNAY-LE-TEMPLE	Guillaume MANGIN	X	
RICHEBOURG	Jean-François LEFEBVRE	X	
ROSAY	Jean-Pierre BILARD	X	
SAINT-FORGET	Marc GOURDON		X
ST-GERMAIN-DE-LA-GRANGE	Jacques DELEPOULLE		X
SAINT-LAMBERT-DES-BOIS	Claude HELIE		X
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	Ludovic GRANDJEAN		X
SAINT-REMY-L'HONORE	Gérard BUISSON		X
SAULX-MARCHAIS	Claude PHILIPPE		X
TACOIGNIÈRES	Alain PIERRE	X	
THOIRY	David RYBA		X
VICQ	Yann ROBERT		X
VILLIERS-LE-MAHIEU	Robert RIVOIRE		X
VILLIERS-SAINT-FRÉDÉRIC	Laurence BÂCLE	X	
RAMBOUILLET TERRITOIRES	Roland BOSCHER		X

(Gambaiseuil - Le Perray-en-Yvelines - Les Essarts-le-Roi - Vieille-Eglise-en-Yvelines)	Jean+-Louis BARON	Envoyé en préfecture le 19/12/2024	
	Philippe GAULTIER	Reçu en préfecture le 19/12/2024	
	François PETIPAS	Publié le 19/12/2024	X
S.Q.Y. (Élancourt - Magny-les-Hameaux)	Frédéric PELEGRIN	ID : 078-200063048-20241216-D715_2024-CC	X
	Denis VERGNIAULT		X

ONT DONNÉ POUVOIR :

Madame Pascale BOURION, représentant la Commune de LA QUEUE-LEZ-YVELINES donne pouvoir à Monsieur Pascal HAMON, représentant la Commune de MILON-LA-CHAPELLE.

Monsieur Luc LASKRI, représentant la Commune de MAREIL-LE-GUYON donne pouvoir à Madame Laurence BÂCLE, représentant la Commune de VILLIERS-SAINT-FRÉDÉRIC.

Monsieur Claude PHILIPPE, représentant la Commune de SAULX-MARCHAIS donne pouvoir à Monsieur Guillaume MANGIN, représentant la Commune de PRUNAY-LE-TEMPLE.

Monsieur Yann ROBERT, représentant la Commune de VICQ donne pouvoir à Monsieur Guy PÉLISSIER, représentant la Commune de BÉHOUST.

Monsieur Dominique ARTEL, représentant la Commune d'ORGERUS, est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Objet : D715-2024 – Convention d’approvisionnement en eau du SIRYAE avec la société SUEZ Eau France

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Délibération n° 402-2012 du Comité Syndical du 10 septembre 2012 relative à la convention d’achat d’eau en gros avec la Société Lyonnaise des Eaux,

Vu la Délibération n° 581-2019 du Comité Syndical du 28 mars 2019 relative à l’avenant n°1 à la convention d’achat d’eau en gros avec la Société Suez Eau France,

Vu le projet de convention d’approvisionnement en eau décarbonatée du SIRYAE avec la société SUEZ eau France,

Considérant que la convention d’achat d’eau en gros avec la Société Lyonnaise des Eaux entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013 arrive à son terme au 31 décembre 2024,

Considérant la nécessité de signer une convention relative aux nouvelles conditions d’échange d’eau entre la société SUEZ Eau France et le SIRYAE,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l’unanimité :

- Accepte les termes de la convention d’approvisionnement en eau décarbonatée du SIRYAE avec la société SUEZ eau France fixant les conditions d’échange d’eau avec le SIRYAE pour une durée de six mois renouvelable.
- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention avec la société SUEZ Eau France.
- Autorise le Président à accomplir toutes formalités qui seraient la suite ou la conséquence de la délibération susvisée.

Pour extrait rendu exécutoire,

Le Président
Guy PÉLISSIER

Le secrétaire de séance
Dominique ARTEL



La présente délibération peut être déférée à la censure du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l’État.